

République Française  
.....  
Liberté - Egalité - Fraternité  
.....

**ARRETE DU MAIRE**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AVEC EXAMEN**  
**PROFESSIONNEL**  
**ANNEE 2025**

n° 16. 2025 -

Le Maire de la commune de CASALABRIVA

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu la délibération en date du 07/11/2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 23/01/2025
- Vu l'arrêté en date du 30/01/2025 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 23/01/2025

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	<u>GALLOIS CHRISTINE</u>	<u>Adjoint administratif</u>	<u>ca. 1.10.2025 -</u>

**ARTICLE 2 -** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 -** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié

Fait à Casalabriva .....

le 18/08/2025  
Le Maire,

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**Le Maire**  
**V. MICHELETTI**

PUBLIÉ LE : 19.08.2025 -